

## **1312 - L'usage du dentifrice n'invalide pas le jeûne pourvu qu'il n'atteigne pas la gorge**

---

### **question**

Est-ce que l'usage du dentifrice pour se nettoyer la bouche pendant une journée du Ramadan annule le jeûne ?

### **la réponse favorite**

Si le dentifrice n'atteint pas la gorge, il ne rompt pas le jeûne.

Il est préférable de l'utiliser la nuit et de se contenter du cure-dent le jour. Puisse Allah nous assister tous à Lui obéir.